

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 13
septembre 2022

Mis en ligne :

Vendredi 23
septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 septembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-97 - Urbanisme : rue d'Auvergne – Désaffectation et déclassement du domaine public communal pour la cession des parcelles cadastrées AK 304 et 287 partielle

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2141-1,

VU les délibérations n°10-2022 du 1^{er} mars 2022 et n°74-2022 du 27 juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme et transition écologique du 6 septembre 2022

Considérant que par délibérations du Conseil Municipal n°10-2022 en date du 1er mars 2022 et n°74-2022 en date du 27 juin 2022, il a été approuvé la cession des parcelles cadastrées AK 304 et

287 partielle, pour une superficie d'environ 3 436 m², sises respectivement 18 rue de Normandie et La Grande Pâturage, à la société MARIGNAN.

Considérant que dans le cadre de la procédure, la Police Municipale a constaté le 19 septembre 2022 que cet espace n'était plus utilisé.

Après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET et C.CAITUCOLI), les membres du Conseil municipal décident :

DE CONSTATER la désaffectation des parcelles cadastrées AK 304 et 287 partielle sises respectivement 18 rue de Normandie et La Grande Pâturage et d'une superficie d'environ 3436 m²;

DE PRONONCER leur déclassement du domaine public,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

